



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • contact@contrat-riviere-arly.com

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMITE SYNDICAL

Période : 2nd semestre 2016
Date de parution : 31/12/2016

	DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	2
	COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2016	2
	n°16-09 : Décision modificative de crédits n°2 au budget du SMBVA	2
	n°16-10 : Débat d'orientation budgétaire 2017	2
	n°16-11 : Souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire	5
	n°16-12 : Demande de subventions – poste de technicien de rivière – année 2017	5
	n°16-13 : Demande de subventions – poste de chargée de mission – année 2017	6
	n°16-14 : Demande de subventions - Action D-403 : Etude bilan du contrat de rivière Arly	7
	DECISIONS DU PRESIDENT	9
SOMMAIRE	Décision n°2016-01 du 04/04/2016 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant	9
	Décision n°2016-02 du 17/05/2016 – Protocole technique et financier d'entretien du lit de l'Arly	9
	Décision n°2016-03 du 04/05/2016 – Convention relative aux opérations de restauration du lit de l'Arly à Ugine	9
	Décision n°2016-04 du 16/11/2016 – Résiliation du contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire auprès de la SMACL	9
	Décision n°2016-05 du 22/11/2016 – Avenant n°1 au marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »	9

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2016

n°16-09 : Décision modificative de crédits n°2 au budget du SMBVA

Cette décision modificative de crédits porte sur un ajustement de crédits des dépenses de fonctionnement.

Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2016	DM	Total Crédits 2016 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 2	Total crédits 2016 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	328 480,00	17 515,91	345 995,91	-200,00	345 795,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 840,00	0,00	106 840,00		106 840,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 380,00	0,00	1 380,00		1 380,00
Total dépenses de fonctionnement		436 700,00	17 515,91	454 215,91	0,00	454 215,91
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et Participations	436 700,00	0,00	436 700,00		436 700,00
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	17 515,91	17 515,91		17 515,91
Total recettes de fonctionnement		436 700,00	17 515,91	454 215,91	0,00	454 215,91
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 380,00	3 378,77	4 758,77		4 758,77
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00		0,00
Total dépenses d'investissement		1 380,00	3 378,77	4 758,77	0,00	4 758,77
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 380,00		1 380,00		1 380,00
001	Solde exécution section d'investissement reporté	0,00	3 378,77	3 378,77		3 378,77
Total recettes d'investissement		1 380,00	0,00	4 758,77	0,00	4 758,77

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la décision modificative de crédits n°2 au budget du SMBVA

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 novembre 2016.

n°16-10 : Débat d'orientation budgétaire 2017

Le vote du budget primitif 2017 est prévu en décembre prochain. En application de l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Afin de bâtir les orientations budgétaires qui présideront le vote du budget primitif, les techniciens et élus ont recensé les opérations à engager, sur la base de la programmation des opérations inscrites au contrat de rivière 2012-17.

Les actions à mettre en œuvre visent d'une part à engager la finalisation du contrat de rivière qui se déroulera sur 2017-2018 sur la base des actions suivantes :

>Etudes :

- Mesures, analyses des débits du Doron, proposition d'adaptation des débits du Doron (phase 3 : propositions de mesures de gestion et d'adaptation des débits du Doron),
- Plan d'action territorial des zones humides du Beaufortain (phase 2 : concertation, phase 3 : plan de gestion des zones humides),
- Etude bilan du contrat de rivière Arly.

>Actions d'informations et de sensibilisation

- Cycle d'animation pédagogique : année scolaire en cours 2016/17,
- Panneaux itinérants d'information sur les espèces invasives,
- Réunion d'informations et visites de terrains des actions du contrat de rivière,
- Information des acteurs locaux sur la base des outils supports : site web, newsletter, presse, ...
- Postes de chargé de mission, poste de technicien.

D'autre part, le SMBVA accompagnera les collectivités membres dans le cadre de la structuration et de la GEMAPI. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser une étude des aléas et définition de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les principaux cours d'eau du bassin versant Arly

Ces opérations constituent la prolongation de la mise en œuvre de la programmation inscrite au contrat de rivière 2012-2017. Certaines opérations engagées en 2016 seront poursuivies, achevées techniquement et financièrement en 2017.

Il est nécessaire de relever le décalage entre les dépenses et la perception des recettes liées au versement des subventions qui induit un glissement entre les exercices budgétaires.

DEPENSES FCT	CA2013	CA2014	CA2015	BP2016+ DM 2016	Prévisionnel CA2016	DOB2017
011-Charges à caractère général	53 790 €	85 548 €	139 029 €	345 996 €	109 198 €	249 025 €
012-Charges de personnel et assimilés	92 465 €	92 850 €	94 723 €	106 840 €	91 600 €	92 800 €
Total dépenses réelles	146 256 €	178 398 €	233 752 €	452 836 €	200 798 €	341 825 €
042 – Opération ordre de transfert entre section	- €	1 330 €	1 330 €	1 380 €	1 330 €	1 330 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 256 €	179 728 €	235 082 €	454 216 €	202 129 €	343 155 €
RECETTES FCT						
Dotations et participations	168 464 €	122 931 €	119 242 €	366 700 €	135 015 €	273 155 €
Participation collectivités		83 186 €	75 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Atténuation de charges	4 066 €	10 055 €	1 468 €	- €	1 843 €	- €
Total recettes réelles	172 530 €	216 172 €	195 710 €	436 700 €	206 858 €	343 155 €
002-Resultats fct reporté			56 888 €	17 516 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	172 530 €	216 172 €	252 598 €	454 216 €	206 858 €	343 155 €
Résultat de l'exercice					4 729 €	

n°16-11 : Souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Rapporteur : Philippe Garzon

Le 31 mars dernier, le comité syndical approuvait l'adhésion au groupement de commande lancé par le centre de gestion 73 pour l'assurance des risques statutaires du SMBVA.

Le Centre de gestion propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et établissements publics, contre les risques financiers et liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la CNRACL (maladie, accident de service, maternité, ...). Les contrats d'assurance « groupes » proposés par les centres de gestion, grâce à la mutualisation, permettent d'obtenir des taux plus intéressants que ceux obtenus individuellement par les collectivités.

Après consultation, le Centre de Gestion 73 a retenu l'offre du groupement SOFAXIS (courtier) / CNP (compagnie d'assurance).

Il apparaît que le taux de cotisation est plus favorable qu'avec le prestataire actuel.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical de souscrire l'assurance des risques statutaires du SMBVA auprès du prestataire retenu par le centre de gestion 73.

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :

- **De souscrire l'assurance des risques statutaires auprès du groupement SOFAXIS (courtier)/ CNP (compagnie d'assurance),**
- **D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 novembre 2016.

n°16-12 : Demande de subventions – poste de technicien de rivière – année 2017

Pour l'année 2017, les missions du technicien de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière : travaux de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, opérations de restauration physique des cours d'eau, requalification de berges, d'ouvrages, gestion des matériaux solides,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA,
- Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau, suivi post crues,
- Information et sensibilisation auprès des usagers, acteurs locaux et riverains,

Le plan de financement est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de technicien – semestre 1	26 850 €	46 %	22%	32%
		12 320 €	6 042 €	8 488 €
D-404 : Poste de technicien –	26 850 €	46%	0%	54%

semestre 2		12 320 €	-	14 530 €
Total	53 700 €	24 640€	6 042 €	23 018 €

Le conseil régional participe au financement des postes jusqu'à la date anniversaire de fin du contrat de rivière (22/06/2017), c'est-à-dire sur le premier semestre 2017.

>>>>>>><<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement,
- de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional ou tout autre partenaire financier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 novembre 2016.

n°16-13 : Demande de subventions – poste de chargée de mission – année 2017

Pour l'année 2017, les missions de la personne chargée de l'animation du contrat de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Préparation du travail du comité de rivière, du comité de pilotage et des comités de suivi des opérations,
- Préparation du travail du bureau et comité syndical du SMBVA,
- Suivi de l'avancement des opérations inscrites au contrat de rivière, contacts avec les collectivités maitres d'ouvrages et partenaires financiers, suivi d'indicateurs
- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA,
- Coordination du travail de l'équipe technique : technicienne, assistante administrative

Les dossiers de demande de subventions étant à déposer chaque année, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de chargé de mission – semestre 1	30 000 €	45 %	20%	35%
		13 500 €	6 000 €	10 500 €
D-404 : Poste de chargé de mission – semestre 2	30 000 €	45%	0%	55%
		13 500 €	-	16 500 €
Total	60 000 €	27 000 €	6 000 €	27 000 €

Le conseil régional participe au financement des postes jusqu'à la date anniversaire de fin du contrat de rivière (22/06/2017), c'est-à-dire sur le premier semestre 2017.

>>>>>>><<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement,
- de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional ou tout autre partenaire financier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 novembre 2016.

n°16-14 : Demande de subventions - Action D-403 : Etude bilan du contrat de rivière Arly

Le contrat de rivière est une démarche concertée et contractualisée qui implique une mise en œuvre technique, humaine et financière conséquente afin de répondre aux problématiques locales et gestion des ressources et des milieux aquatiques.

Il est nécessaire d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs énoncés, de vérifier leur cohérence et d'évaluer l'utilisation des moyens financiers mobilisés. D'autre part il est nécessaire de fournir aux élus et acteurs de l'eau, une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire. Ce travail sera effectué dans le cadre d'une étude bilan de fin de contrat.

Le bilan, évaluation, sera réalisé par un prestataire externe, les points suivants seront développés :

- états des lieux initial et final,
- bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements),
- étude du fonctionnement de la procédure (moyens et résultats liés au fonctionnement), appropriation, concertation,
- évaluation du contrat,
- conclusions, recommandations, et prospectives.

Comme pour le bilan intermédiaire réalisé par le SMBVA, ce bilan final sera validé par le comité de rivière et fera l'objet d'une diffusion.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
D-403 Etude bilan du contrat de rivière Arly	65 000 €	50 %	30 %	20 %
		32 500 €	19 500 €	13 000 €

Frédéric Rey s'interroge sur le montant de l'étude. Il est précisé que ces études bilan demandées par les partenaires financiers dans le cadre de la procédure contrat de rivière sont standardisées avec des cahiers des charges types.

Philippe Garzon souligne que ce montant est à mettre en regard avec le montant total du contrat de rivière de 44 200 000 € réparti en 85 actions (dont le volet assainissement).

Le bilan mi-parcours a été réalisé en interne par l'équipe du SMBVA et a représenté un travail important compte tenu des contacts et bilans techniques et financiers établis avec chaque partenaire financier et chaque maître d'ouvrages d'opérations inscrites au contrat.

Ce montant est une estimation pour le dépôt du dossier de demande de subvention. Il sera optimisé au mieux lors de la consultation.

>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional ou tout autre partenaire financier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 22 novembre 2016.

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n°2016-01 du 04/04/2016 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant

Le SMBVA accepte la convention de partenariat avec le CEN 73, d'une durée de 12 mois, pour l'année 2016, relative à la mise en œuvre de la politique d'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant Arly.Doron.Chaise pour un montant de la convention fixé à 6 100 € TTC.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 05/04/16

Décision n°2016-02 du 17/05/2016 – Protocole technique et financier d'entretien du lit de l'Arly

Le SMBVA signe le protocole technique et financier d'entretien du lit de l'Arly avec AREVA, UGITECH, CoRAL, UGINE, EDF et la Préfecture de Savoie.

Ce protocole fait état :

- des engagements financiers pris par les parties (hors SMBVA) lors de la gestion de la crue de l'Arly en mai 2015 et pour 2016 et 2017,
- du dispositif de surveillance et d'alerte des crues futures de l'Arly.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 28/06/16

Décision n°2016-03 du 04/05/2016 – Convention relative aux opérations de restauration du lit de l'Arly à Ugine

Le SMBVA signe la convention relative aux opérations de restauration du lit de l'Arly à Ugine avec Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL) et la Préfecture de Savoie.

Cette convention définit les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage et les conditions de l'intervention de la CoRAL et du SMBVA dans le cadre des travaux de restauration du lit de l'Arly à Ugine suite à la crue de mai 2015. Ces travaux sont programmés en 2016.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 28/06/16

Décision n°2016-04 du 16/11/2016 – Résiliation du contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire auprès de la SMACL

Le centre de gestion 73, a lancé un groupement de commande pour la couverture du risque statutaire afin d'obtenir des taux plus intéressants que ceux obtenus individuellement par les collectivités. Le 15/11/16 le comité syndical du SMBVA adhère au contrat du prestataire retenu par le centre de gestion 73, pour un taux plus avantageux. Par conséquent, il est décidé de résilier l'assurance pour la couverture du risque statutaire auprès de la SMACL (79031 NIORT CEDEX 9) au titre de la révision de tarif pour modification du taux de cotisation.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 18/11/16

Décision n°2016-05 du 22/11/2016 – Avenant n°1 au marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »

le marché portant sur l'étude C-101 « Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort » confié à la société SEPIA CONSEIL située 53, rue de Turbigo à PARIS (75003), est prolongé pour une durée de 7 mois.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 25/11/16